



Berne, le 30 août 2021

Communiqué de presse – pour diffusion immédiate

CERTIFICAT OBLIGATOIRE AU THÉÂTRE ? POUR ET CONTRE

Le certificat obligatoire envisagé par le Conseil fédéral fait aussi vivement débat au sein de la scène du théâtre indépendant. C'est la raison pour laquelle t. Professionnels du spectacle Suisse a interrogé ses membres sur le sujet. Quelque 500 programmateurs/-trices, agences, technicien-ne-s et artistes ont répondu à notre sondage. Les arguments de nos membres sont encore plus importants que les chiffres.

Selon le sondage effectué par t. Professionnels du spectacle Suisse auprès de ses membres, 58% sont favorables au recours obligatoire du certificat COVID à titre de mesure efficace. Il y a aussi un grand nombre de voix (42%) s'exprimant contre le recours au certificat obligatoire pour les manifestations culturelles.

Pour et contre

La plupart de nos membres pourraient s'accommoder du certificat obligatoire. Mais 68% d'entre eux-elles ne sont pas d'accord avec la « privatisation » de la prise en charge des tests. Plusieurs organisateurs/-trices demandent déjà aujourd'hui un certificat à leur public. Voici un résumé des principaux arguments des personnes favorables au certificat :

- Un certificat apporte sécurité juridique et clarté : il y a moins de discussion à la caisse. Le port du masque obligatoire n'est pas toujours facile à faire respecter.
- Le public se sent plus en sécurité. Beaucoup de personnes ne viennent pas s'il n'y a pas de certificat.
- D'autres mesures comme la traçabilité, le respect des distances, etc. sont plus compliquées.
- La gestion d'un bar, qui contribue souvent de manière importante aux recettes d'un établissement, n'est pas possible sans certificat.
- Le certificat permet de remplir à nouveau les salles sans laisser de sièges libres. De nombreux-ses organisateurs/-trices n'arrivent pas à s'en sortir financièrement avec une jauge à 2/3.
- Les gens sont ainsi motivés à se faire vacciner et la pandémie pourrait ainsi, espérons-le, être vaincue plus rapidement.
- Il n'y a pas de meilleure alternative pour éviter une nouvelle fermeture.

42% s'expriment contre le certificat obligatoire, estimant avoir fait de bonnes expériences avec les plans de protection mis en place jusqu'ici. Voici un résumé des principaux arguments des personnes défavorables à l'obligation de certificat :

- Les manifestations culturelles doivent être ouvertes à tout le monde. Il ne faut pas créer une société à deux vitesses ! En imposant le certificat obligatoire tout en « privatisant » la prise en charge des tests, les personnes non-vaccinées sont pratiquement exclues des manifestations culturelles. Cela ne doit pas se produire.
- Le certificat fait miroiter la sécurité, les gens deviennent imprudents.
- Les plans de protection élaborés ont été probants.
- Il y a un grand risque que le public manque encore plus à l'appel. Cela entraînerait encore davantage de pertes, que l'on ne pourrait plus assumer.
- Les contrôles sont trop compliqués, surtout dans des lieux gérés par des bénévoles.
- Les collaborateurs/-trices ne sont pas tou-te-s vacciné-e-s. Un-e organisateur/-trice ne peut pas payer des tests à toutes ces personnes tous les 2 ou 3 jours. Les collaborateurs/-trices bénévoles ne veulent pas se faire tester à chaque fois.

Respecter les différences

Nous n'interprétons pas les résultats de ce sondage comme un « clivage » mais comme l'expression de plusieurs réalités. Selon l'établissement, l'ancrage local ou le public, le certificat peut être une bonne solution ou son contraire. Les professionnel-le-s du spectacle ont contribué à garantir un environnement sécurisé pour le public au cours des derniers mois en déployant beaucoup d'efforts et au moyen de plans de protection rigoureux, ce malgré la pandémie, et sont prêt-e-s à continuer à le faire. Un certificat obligatoire généralisé ne pourra pas prendre en compte toutes les particularités des diverses salles. Il serait souhaitable que les théâtres, qui peuvent bien travailler et de manière sûre avec un plan de protection usuel, puissent continuer à le faire et ce aussi longtemps que nécessaire.

Des règles du jeu claires

Indépendamment des résultats de notre sondage, il faut clarifier les conditions et les conséquences du certificat :

- Le certificat obligatoire doit être limité dans le temps. Il faut des indications claires : à quelle fréquence et sur la base de quels critères l'obligation du certificat est-elle réexaminée ? À quelles conditions est-elle à nouveau levée ?
- L'état doit continuer à prendre en charge les tests, non seulement dans l'intérêt des individus se laissant tester pour un certificat, mais aussi pour des considérations de santé politique : les autorités doivent suivre l'évolution de la pandémie en particulier au cours de l'automne/hiver présentant de grands facteurs de risque.
- Le certificat obligatoire ne doit pas pénaliser la culture, alors que les bars et restaurants, magasins, centres de fitness et autres en seraient à nouveau dispensés.
- Le certificat obligatoire est une exigence soulevant de nombreuses questions et causant de nombreux problèmes aux organisateurs/-trices et aux compagnies de théâtre. De bonnes solutions, sensées pour la culture, doivent être trouvées avec les associations, par exemple par un calcul adapté des indemnités des pertes financières ou des exceptions pour les collaborateurs/-trices des entreprises culturelles (prise en charge des tests).

- Il en va de même pour les représentations scolaires et pour les activités culturelles et récréatives destinées aux enfants et aux jeunes : même si celles-ci ont lieu au théâtre, il faut appliquer les mêmes règles que celles valables pour les écoles. Les élèves d'une même classe devraient être traité-e-s de la même façon, même au-delà de l'âge de 16 ans.

Prolongation des principales indemnisations

Il n'y a toujours pas de retour à la normale dans la culture. Les manifestations culturelles continuent à être affaiblies par les coûts supplémentaires et le manque à gagner qui viennent lourdement peser sur elles, et cela ne va pas changer avec un éventuel certificat obligatoire mais plutôt aggraver leur situation. C'est la raison pour laquelle les entreprises et les professionnel-le-s du spectacle continuent à dépendre des mesures de soutien telles que l'indemnisation des pertes financières, l'aide d'urgence, l'allocation Corona perte de gain et les indemnités pour réduction de l'horaire de travail aussi applicables aux contrats à durée déterminée. Ces mesures arrivent à échéance à la fin de l'année, ce qui cause une pression supplémentaire dans une situation déjà difficile à vivre. La prolongation de ces mesures doit donc absolument être débattue lors de la session d'automne du Parlement.

Dialogue

Pour t. Professionnels du spectacle Suisse, l'hétérogénéité des positions et des opinions reste une ressource importante et il est essentiel de maintenir ouvert un espace de dialogue et de confrontation.

Contacts :

Sandra Künzi, co-présidente t. Professionnels du spectacle Suisse, 076 338 23 43,
sandra.kuenzi@tpunkt.ch

Cristina Galbiati, co-présidente t. Professionnels du spectacle Suisse, 078 698 16 67,
cristina.galbiati@tpunto.ch